

Bordeaux, le 27 juin 2018

Référence courrier : CODEP-BDX-2018-029798

Monsieur le directeur de l'APAVE

**1500 Av. de FONNEUVE
82000 MONTAUBAN**

Objet : Inspection des organismes habilités pour le contrôle des équipements sous pression nucléaires (ESPN) et appareils à pression implantés dans le périmètre d'une INB.

Organisme contrôlé : APAVE

Lieu : CNPE de Golfech

Inspection n° INSNP-BDX-2018-1129 des 5 et 6 juin 2018

Références :

[1] Code de l'environnement, notamment ses articles L. 557-46, L. 592-19, L. 592-22, L. 593-33 et L. 596-3 et suivants ;

[2] Décret n° 99-1046 du 13 décembre 1999 relatif aux équipements sous pression ;

Monsieur le directeur,

Dans le cadre de ses attributions en références [1], concernant le contrôle du respect des dispositions relatives aux appareils à pression, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a procédé à une inspection de type surveillance de votre organisme, les 5 et 6 juin 2018 sur le site du centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Golfech (82), dans le cadre de l'inspection de requalification du réservoir du réchauffeur basse pression 2 ABP 303 RE et la requalification périodique du réservoir d'air du circuit des purges des générateurs de vapeur 2 APG 040 BA et de son épreuve hydraulique.

Je vous communique ci-joint le rapport de visite qui résulte des constatations faites, à cette occasion, par l'inspecteur.

L'épreuve du réservoir 2 APG 040 BA et l'inspection périodique du 2 ABP 303 RE se sont déroulées de façon satisfaisante sans remarque particulière pour l'expert.

Enfin, conformément à la démarche de transparence et d'information du public instituée par les dispositions de l'article L. 125-13 du code de l'environnement, je vous informe que le présent courrier sera également mis en ligne sur le site Internet de l'ASN (www.asn.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'adjoint à la cheffe de la division de Bordeaux,

SIGNÉ PAR

Bertrand FREMAUX